

Initiatives parlementaires

Les députés du Nouveau Parti démocratique adorent critiquer à la moindre occasion ceux d'entre nous qui sont dans l'opposition officielle, et ils l'ont fait à maintes reprises, mais pas très judicieusement, je dois l'ajouter. Or, dans ce cas-ci, ils sont en mesure de constater l'avantage qu'il y a à entamer le processus. Mais je dois dire que les ministériels et le secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans ont tenu des propos franchement décevants.

J'espère que nous aurons une occasion d'entendre la secrétaire d'État aux Affaires extérieures, plus tard dans ce débat, de même que le ministre chargé des Relations fédérales-provinciales, et qu'ils nous diront à quel point ils estiment qu'il s'agit là d'une haute priorité.

Je tiens à dire que je suis déçu de la réaction du gouvernement. Je tiens à préciser que nous avons décidé, en tant que parti national, d'appuyer l'adoption de mesures visant à étendre le droit de garde du gouvernement aux pêcheries de morue situées aux deux extrémités des Grands Bancs et ce, en sachant pertinemment que cela ne se ferait pas du jour au lendemain, que ce serait long mais qu'il est temps que le gouvernement du Canada prenne des mesures en ce sens.

On nous a parlé de nombreux obstacles, on nous a avancé excuse après excuse. Avant que les députés ne nous blâment, je veux qu'ils sachent que nous ne pensons pas qu'en étendant le droit de garde du gouvernement, la situation des pêches va changer du jour au lendemain. Il s'agit d'une priorité nationale. Pour l'amour du ciel, pour une fois, aidons les personnes qui ont pêché au large des Grands Bancs et qui ont pêché au large de la côte est, que ce soit en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick, à l'Île-du-Prince-Édouard ou à Terre-Neuve. Aidons-les et soutenons-les. Oublions nos différences. Mettons de côté nos idéologies, quelles qu'elles soient. Mettons fin à ce piétinement, à ces excuses. Arrêtons de dire que nous devons consulter ce pays-ci, que nous ne devons pas faire ça avec ce pays-là, que l'autre pays là-bas a un accord bilatéral, que nous sommes tous membres d'une organisation internationale qui pourrait peut-être ne pas accepter ou ne pas être d'accord. Si on ne commence pas quelque part, on n'arrivera jamais à rien.

Nous avons entendu ici le ministre des Pêches et des Océans dire au cours du débat, et le député l'a mentionné, je crois, que l'extension du droit de garde serait un objectif louable. Mais personne au ministère, personne au gouvernement du Canada, qu'il s'agisse du ministre des Pêches et des Océans—et je ne crois pas tellement le ministre des Pêches et des Océans; je rends responsable le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, qui a traité

les pêcheurs de notre pays, en particulier sur la côte est, avec un mépris et une indifférence injustifiés. Je ne sais pas comment les membres du parti d'en face, en particulier ceux du Canada atlantique, peuvent appuyer cette ministre et sa candidature à un poste plus élevé.

Je veux qu'il soit bien clair que nous allons sans cesse soulever cette question, et nous espérons qu'au bout d'un certain temps les députés d'en face se rendront compte de l'importance du but que nous essayons d'atteindre.

Je conclurai mes observations ce soir en remerciant à nouveau mon collègue, le député de Bonavista—Trinity—Conception, pour avoir eu la prévoyance de saisir la Chambre de cette motion et d'avoir ce débat sur un aspect fondamental de la vie canadienne, de nos programmes de pêches et, certes, de la place qu'occupe notre pays dans le monde et des rapports qu'il a avec les autres pays. Je remercie et je félicite mon collègue pour avoir eu cette idée.

[*Français*]

M. Charles-Eugène Marin (Gaspé): Monsieur le Président, nous discutons ce soir du bien-fondé d'agrandir la zone canadienne de 200 milles. Le fait d'élargir notre aire de compétence équivaudrait à repousser unilatéralement notre zone économique exclusive au-delà de la zone de 200 milles. En l'absence de tout fondement de droit international, une telle mesure serait non seulement contestée par la communauté internationale, elle serait en plus impossible à faire respecter. Elle serait un motif de confrontation voire de violence et pourrait même être à l'origine de pertes de vie en mer.

Le gouvernement préfère plutôt mener une action concertée aux échelons bilatéral, régional et multilatéral, afin de faire appliquer intégralement les dispositions de la Convention sur le droit de la mer, relatives à la conservation et à la gestion des pêches hauturières.

Des progrès considérables ont été réalisés à ce jour, et j'aimerais passer en revue, pour le bénéfice des honnables députés de cette Chambre, certaines des mesures que le gouvernement a prises, ou entend prendre, dans le cadre de ce que nous appelons l'initiative juridique, pour susciter un mouvement international visant à mettre un terme à la surpêche en haute mer. Notre but est de stopper la décimation des précieuses ressources et d'empêcher que les milliers de collectivités côtières qui en dépendent ne soient ruinées.

En premier lieu, cependant, permettez-moi de cerner le problème qui nous occupe, car ce n'est qu'en compréhension parfaitement la situation actuelle, et les faits qui l'ont amenée, que nous pourrons élaborer les différents éléments d'une solution efficace.